AR Prefecture
024-200040400-20240220-2024_10-DE
Reçu le 04/03/2024

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire

****

Le 20 février 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Saint Martin de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 13 février 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Bogaert -Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond -Joël Constant – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier -Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard - Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud
Suppléants présents	1	Jacques Foulon – Commune de Grand-Brassac
Titulaires absents	17	Allain Tricoire -Jean-Pierre Prigul -Christine Berthé – Lisa Boyer – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Géry Denis – Nicolas Platon – Christine Laurent – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Francis Duverneuil (de la délibération 2024-04 à la délibération 2024-13) – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Muriel Morlion
Procurations	13	Allain Tricoire à Brigitte Pourtier Jean-Pierre Prigul à Ludovic Gillaizeau Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Géry Denis à Francis Lafaye Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Christine Laurent à Catherine Esculier Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Christophe Rossard à Philippe Dubourg Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Denis Ferrand Edwige Badel à Pierre Janaillac Joëlle Saint Martin à Marion Lafaye Muriel Morlion à Patrick Lachaud

AR Prefecture

024-200040400-20240220-2024_10-DE
Reçu le 04/03/2024

DELIBERATION N° 2024 /10 : (Code Nomenclature /7.10)
DATE : 20 FEVRIER 2024
RAPPORTEUR : Jean-Pierre Chaumette
OBJET : Adhésion 2023 au Comité départemental du tourisme (CDT) de la Dordogne

Le CDT de la Dordogne anime la politique touristique sur le département pour le compte du Conseil départemental.

Dans l'objectif d'associer plus largement les acteurs en charge du tourisme, il a été proposé en assemblé générale d'élargir la gouvernance et cet organisme en associant les EPCI en charge de la compétence tourisme.

Le montant de la cotisation forfaitaire d'adhésion est fixé à 1 000 euros pour les EPCI dont le nombre d'habitants est compris entre 10 000 et 20 000.

Il est ainsi proposé l'adhésion de la CCPR à hauteur de 1 000 euros pour l'année 2023 afin d'associer le territoire aux orientations et aux actions du de la Dordogne.

Il est également proposé que la collectivité soit représentée par Monsieur Jean-Pierre Chaumette, Président de l'OTI et Vice-président en charge du développement touristique à la CCPR.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- approuve l'adhésion 2023 au CDT de la Dordogne ;
- approuve la cotisation correspondante à cette adhésion ;
- approuve la désignation de Jean-Pierre Chaumette pour représenter la CCPR ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette adhésion et à cette nomination.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour :55
Votes contre :0
Abstentions : 0

Publié le 04-03-2024

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

La secrétaire de séance du 20 février 2024
Murielle Cassier

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 29/02/2024 13:22:11